



Dijon, le 03 juin 2022

**Direction
territoriale
Centre-Bourgogne**

**Service
développement de
la voie d'eau**

Affaire suivie par : Céline MALET
Courriel : sdve.dt.centrebourgogne@vnf.fr

Compte rendu de la CLU du 02 juin 2022

Participants externes :

Bensaad Riad	Croisieurope
Bostin Mark	E2F-CTF
Bedel Valérie	gérante maison éclusière 79Y (canal de Bourgogne)
Collins Roger	Agir pour le Fluvial
Courbez Florent	Le Boat
Davaud Bernard	ANPEI
Delcourt Olivier	Agir pour le Fluvial
Delmas Eric	Nicols
Durville Frédéric	Syndicat Mixte Canal du Nivernais
Gumbrell Rebecca	DBA
Hyman Richard	DBA
Le Strat Erwan	Locaboat
Michaud Céline	Fragnes Tourisme
Poutissou Marie	Croisière Orex-Belmond
Spencer Hayes	Vitesse de Croisières

VNF :

Aubert Karine	UTI Saône-Loire
Chardonnal Antoine	SDVE
Chevalier Vincent	UTI Nivernais-Yonne
Malet Céline	SDVE
Marquis Fabien	UTI Bourgogne
Perrot Déborah	UTI Val de Loire-Seine
Pucelle Virginie	Directrice Adjointe
Specq Bertrand	Directeur Territorial
Vincent Nathalie	UTI Bourgogne
Vadrot Nicolas	SDVE
Wicker Frédéric	DUTI

Excusés :

David Bucquet	Logiyonne
Lydia Aguirre	Région BFC
Fabrice GAËREL	CNOSF
Penny Liley	The Luciole

Introduction

La Direction Territoriale Centre-Bourgogne (DTCB) s'engage à réaliser des CLU exceptionnelles régulièrement afin de partager et co-construire avec les professionnels de la voie d'eau la stratégie d'exploitation de son réseau en transparence et permettre au maximum de la visibilité.

Point sur la situation hydrologique (cf. diaporama)

- Déficit de 20 à 30% sur la région Bourgogne-Franche-Comté,
- Sols très secs
- Nappes déficitaires : niveau modérément bas à très bas.
- Débits des cours d'eau pour la plupart inférieurs aux débits mensuels moyen
- Les réserves sont pour l'instant bien remplies. **A noter**, cependant que certaines réserves sont déjà utilisées pour alimenter certains secteurs du canal de Bourgogne.

Les secteurs dont les biefs sont alimentés par les réserves ne sont pour le moment sans vigilance particulière. Ce sont les biefs qui sont alimentés uniquement par les cours d'eau qui subiront en premiers des restrictions d'eau.

Plantes exotiques envahissantes (cf. diaporama)

Il s'agit d'une problématique européenne. La DTCB poursuit ses actions de faucardage mais développe de plus en plus des mesures préventives (faucardage en automne/hiver). La solution d'éradication n'a pas encore été trouvée.

La DTCB recherche par ailleurs des partenariats avec les collectivités pour lutter contre ce phénomène (exemple : Decize, Digoin...). En effet, face à l'importance du phénomène, VNF ne pourra y arriver seul.

Par ailleurs, des subventions européennes ont été demandées via le programme « LIFE ».

Stratégie d'exploitation (cf. diaporama)

Le détail de la stratégie d'exploitation est à retrouver dans le diaporama.

-Roanne à Digoin : Pas de problématique d'eau à proprement parlé mais les plantes invasives obstruent certains ouvrages induisant des difficultés d'acheminement d'eau via les ouvrages du canal.

-Canal du Centre : pas de fermeture envisagée dans les 15 jours à venir.

Des propositions de mesures en mode dégradées sont présentées. Mme Michaud souhaiterait que les mesures ne s'appliquent pas si possible les vendredi, samedi et dimanche afin d'impacter le moins possible l'accès à Fragnes.

-Briare : Arrêté préfectoral impose le regroupement des bateaux. Pas d'inquiétude sur les niveaux d'eau car les réserves des barrages-réservoirs sont actuellement bonnes.

- Canal de Bourgogne : les premières mesures de restriction d'eau devraient rentrer en vigueur semaine prochaine (du 6 au 10 juin). De Tonnerre à Migennes : un arrêté préfectoral impose le regroupement de bateaux. Les mesures de restrictions risquent de s'étendre sur le secteur Migennes-Venarey.

Modification période de chômages 2022 – 2023 (cf. diaporama)

De nombreux travaux vont avoir lieu sur le Canal du Centre, nécessitant un allongement du chômage **du 21/11/2022 au 26/03/2023**. Les membres de la CLU sont sollicités pour connaître leur avis sur cette prolongation de chômage. Les usagers de la voie d'eau souhaitant réagir à ce changement sont invités à contacter l'UTI Saône-Loire à l'adresse suivante : uti.saoneloire@vnf.fr.

Discussions

- Plantes invasives

M. Bostin suggère que la barge qui réalise des allers-retours sur le canal de Bourgogne Nord soit plus lestée car elle n'arrache les plantes qu'en surface.

M. Fourré et M. Delcourt interpellent la DTCB sur la problématique de l'envasement. VNF s'engage à être plus transparent sur sa stratégie de dragage et cela pourra faire l'objet d'un point à l'ordre du jour d'une CLU classique. Les actions de dragages sont longues à mettre en place car la réglementation à la fois « loi sur l'eau » et « déchets » imposent des protocoles très stricts. Cette réglementation induit des coûts élevés notamment vis-à-vis du traitement des sédiments.

M. Petelet indique qu'il serait bien de rajouter les actions de faucardage réalisées à Roanne. Par ailleurs, il indique que même s'il faut décorréliser dans certains cas plantes aquatiques et envasement selon l'espèce envahissante cette décorrélation n'est pas toujours vraie. En effet, certaines espèces de plantes aquatiques ne pourraient pas se développer sans substrat. La difficulté réside entre autre dans la multiplicité des espèces selon les sites.

Mme Bedel indique que des plantes invasives en grande quantité sont actuellement déposées devant son commerce à Chassignelles. Une mise en relation avec l'UTI sera nécessaire pour trouver une solution.

- Offres de service

M. Delmas demande à être averti le plus tôt possible de la stratégie d'exploitation et des risques de fermeture de secteurs, notamment le nord-Bourgogne où deux de ses bases sont directement concernées.

L'UTI Loire-Seine précise que les coupures de navigation initialement prévues au niveau du pont canal de Briare n'auront pas lieu. Les travaux débutent le 13 juin mais seront réalisés par voie terrestre. Les usagers initialement concernés ont dû recevoir l'information mi-mai par mail.

Prochaine CLU : 16 juin 2022 de 10h00 à 12h00 -en Visioconférence uniquement-